

ASSOCIATION DE BIENFAISANCE DE SÈVRES ANXAUMONT

Siège social : 13 chemin de Moulins
86800 SEVRES ANXAUMONT

N° SIRET : 781 580 246 00010
Code APE : 8710B

CONSEIL
EXPERTISE
COMPTABLE
AUDIT
SOCIAL
FISCAL
GESTION
FORMATION

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

S O M M A I R E

Page n° :

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

1 à 4

COMPTES ANNUELS AU 31 DÉCEMBRE 2024

- Bilan actif
- Bilan passif
- Compte de résultat
- Annexe

ASSOCIATION DE BIENFAISANCE DE SÈVRES ANXAUMONT

Siège social : 13 chemin de Moulins
86800 SEVRES ANXAUMONT

N° SIRET : 781 580 246 00010
Code APE : 8710B

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

Aux membres de l'assemblée générale de l'ASSOCIATION DE BIENFAISANCE DE SÈVRES ANXAUMONT,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION DE BIENFAISANCE DE SÈVRES ANXAUMONT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

.../...

.../...

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

III. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous nous sommes plus particulièrement attachés à contrôler :

- la justification des provisions ;
- la validation des résultats par les financeurs et leur affectation ;
- l'application des dispositions comptables issues du règlement ANC n° 2018-06 relatif aux personnes morales de droit privé à but non lucratif tenus d'établir des comptes annuels et du règlement ANC n° 2019-04 relatif aux organismes gérant des établissements sociaux et médico-sociaux.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

.../...

.../...

V. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VI. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

.../...

.../...

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Poitiers, le 21 mai 2025

Pour la SAS DUO SOLUTIONS AUDIT,
Commissaire aux comptes,

Jean-Paul DERANLOT

ETATS FINANCIERS

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Bilan actif

ACTIF	Exercice 31/12/2024			Exercice 31/12/2023
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	-	-	-	
Frais de recherche et de développement	-	-	-	
Donations temporaires d'usufruit	-	-	-	
Concessions, brevets, licences, marques,	-	-	-	
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	
Avances et acomptes	-	-	-	
Immobilisations corporelles			-	
Terrains	244 629	-	244 629	244 629
Constructions	12 225 707	7 116 033	5 109 674	5 417 056
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 411 561	1 165 651	245 910	212 599
Autres immobilisations corporelles	1 575 525	1 379 031	196 494	265 140
Immobilisations corporelles en cours	237 384		237 384	85 995
Avances et acomptes			-	
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		-	-	
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées	55 000	-	55 000	55 000
Autres titres immobilisés	7 500	-	7 500	7 500
Prêts		-	-	
Autres	1 852		1 852	2 184
Total I	15 759 156	9 660 715	6 098 442	6 290 102
ACTIF CIRCULANT			-	
Stocks et en-cours	-	-	-	
Avances et acomptes	-		-	
Créances			-	
Créances clients, usagers et comptes rattachés	162 992	-	162 992	175 314
Créances reçues par legs ou donations			-	
Autres	415 527	-	415 527	497 145
Valeurs mobilières de placement	1 034 452	-	1 034 452	1 002 780
Instruments de trésorerie	-		-	
Disponibilités	1 391 852		1 391 852	1 329 917
Charges constatées d'avance	28 254		28 254	5 995
Total II	3 033 078	-	3 033 078	3 011 152
Frais d'émission des emprunts (III)	-		-	
Primes de remboursement des emprunts (IV)	-		-	
Ecart de conversion Actif (V)	-		-	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	18 792 235	9 660 715	9 131 519	9 301 253

Bilan passif

PASSIF		Exercice 31/12/2024	Exercice 31/12/2023
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS			
<i>Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise</i>			
<i>Fonds propres statutaires</i>		9 533	9 533
<i>Fonds propres complémentaires</i>		500 367	500 367
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>			
<i>Fonds statutaires</i>		-	
<i>Fonds propres complémentaires</i>		-	
Ecarts de réévaluation		-	
Réserves			
Réserves statutaires ou contractuelles		1 847 001	1 831 399
Réserves pour projet de l'entité		717 329	717 329
- dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlées		717 329	717 329
Autres			
Report à nouveau		108 952	367 376
- dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlées		- 332 858	-163 994
Excédent ou déficit de l'exercice		- 210 031	-242 823
- dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlées		- 157 409	-163 994
Situation nette (sous total)		2 973 151	3 183 182
<i>Fonds propres consommables</i>			
Subventions d'investissement		267 605	296 645
Provisions réglementées		782 264	745 724
Total I		4 023 020	4 225 551
FONDS REPORTES ET DEDIES			
<i>Fonds reportés liés aux legs ou donations</i>			
<i>Fonds dédiés</i>		1 975 840	1 945 702
Total II		1 975 840	1 945 702
PROVISIONS			
Provisions pour risques		50 835	15 933
Provisions pour charges		14 182	14 182
Total III		65 017	30 115
DETTES			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		-	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		1 843 165	1 909 156
Emprunts et dettes financières diverses		-	
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés		248 319	172 999
<i>Dettes des legs ou donations</i>		-	
Dettes fiscales et sociales		636 420	584 189
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		-	
Autres dettes		285 928	315 509
Instrument de trésorerie		-	
Produits constatés d'avance		53 811	118 032
Total IV		3 067 643	3 099 885
Ecarts de conversion Passif (V)		-	
TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)		9 131 519	9 301 253

ETATS FINANCIERS

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Compte de Résultat

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 31/12/2024	Exercice 31/12/2023
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	700	725
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	-	
dont ventes de dons en nature	-	
dont ventes de biens des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlées		
Ventes de prestations de service	656 274	562 814
dont parrainages	-	
dont ventes de prestations de services des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlées		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	7 605 305	7 095 603
dont concours publics et subventions d'exploitation des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlées	7 605 305	7 095 603
Subventions	803	724 500
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	2 000	1 000
Mécénats	-	
Legs, donations et assurances-vie	-	
Contributions financières	-	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	24 413	118 093
Utilisations des fonds dédiés	546 980	732 386
Autres produits	837 895	793 755
Total I	9 674 370	10 028 876
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	-	
Variation de stock	-	
Achats de matières premières et autres approvisionnement	-	
Variation de stock	-	
Autres achats et charges externes	1 525 719	1 783 630
Aides financières	-	
Impôts, taxes et versements assimilés	458 028	450 269
Salaires et traitements	4 834 009	4 630 333
Charges sociales	1 888 884	1 855 861
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	546 571	532 152
Reports en fonds dédiés	577 119	621 124
Autres charges	8 527	383 655
Total II	9 838 857	10 257 023
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	- 164 486	- 228 148

ETATS FINANCIERS

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Compte de Résultat

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 31/12/2024	Exercice 31/12/2023
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	-	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	
Autres intérêts et produits assimilés	50 319	35 783
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change	-	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	
Total III	50 319	35 783
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	-	
Intérêts et charges assimilées	76 408	79 389
Différences négatives de change	-	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	
Total IV	76 408	79 389
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	- 26 090	-43 606
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	- 190 576	-271 754
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	421	2 268
Sur opérations en capital	29 940	43 866
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	-	
Total V	30 361	46 134
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	766	286
Sur opérations en capital	1 109	8 956
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	36 540	
Total VI	38 415	9 242
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	- 8 054	36 891
Participation des salariés aux résultats (VII)	-	
Impôts sur les bénéfices (VIII)	11 401	7 961
Total des produits (I + III + V)	9 755 051	10 110 793
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	9 965 082	10 353 615
EXCEDENT OU DEFICIT	- 210 031	-242 823
- dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlées	- 157 409	-163 994
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL	-	

1 PRÉAMBULE

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, sont caractérisés par les données suivantes :

- Total du bilan 9 131 519.00 €
- Total du compte de résultat 9 755 051.00 € de produits
- Résultat de l'exercice *déficit de 210 030.81 €*

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les informations présentées sont celles ayant une importance significative et qui sont nécessaires à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'association.

2 PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ ET DE SES ACTIVITÉS

2.1 Présentation de l'entité

L'ABSA (Association de Bienfaisance de Sèvres-Anxaumont) a été fondée le 21 novembre 1960, sous le régime de la Loi 1901. Son siège social est à l'IME de Moulins – Renée Tétard à Sèvres-Anxaumont.

L'ABSA est reconnue d'intérêt général depuis 2014. Elle gère un IME (Institut médico-éducatif) avec une unité d'enseignement, un Sessad (Service d'éducation spéciale et de soins à domicile), un Ésat (Établissement et service d'accompagnement par le travail), un SAVS (Service d'accompagnement à la vie sociale) et un EANM (Établissement d'accueil non médicalisé).

Sa vocation est de venir en aide aux enfants, adolescents et adultes présentant des déficiences intellectuelles par tous les moyens appropriés, et selon les conditions d'autorisation des différentes structures qu'elle gère. Depuis 2012, elle accompagne également des publics avec TSA (Troubles du spectre autistique).

2.2 Faits significatifs

L'année 2024 a été une année de consolidation avec une amélioration significative de notre déficit global. Le Directeur Général M. ALIOUCHE Vincent a assumé la baisse significative de chaque ligne de dépense sans pour autant toucher aux grands équilibres financiers qui ont permis à l'activité d'accompagnement de se poursuivre et de se transformer. Les projets suivants ont été menés tout au long de l'année 2024 :

Les évaluations HAS ont été conduites sur tous les établissements et services de l'ABSA et ont donné lieu à des rapports mettant en évidence l'accompagnement qualitatif des usagers qui nous sont confiés.

La coordination de projet s'est inscrite dans le parcours des usagers de l'IME en se déployant officiellement en septembre 2024. La coordination d'équipe a été réaffirmé dès janvier 2024 sur la SEES et la SIPFP. La réhabilitation du SESSAD ISP, sur le site de Beaulieu s'est achevé début 2025, afin que les salariés bénéficient d'un outil technique à la hauteur des enjeux du développement de la spécificité insertion socio-Professionnel sur le territoire de la Vienne.

Trois règlements de fonctionnement ont été revus et amendés en 2024 : IME, EANM et SESSAD.

Le projet ESMS numérique a permis un déploiement total du logiciel AIRES (document unique de l'utilisateur) sur l'ensemble de l'ABSA et une consolidation de son utilisation de tous les acteurs de notre organisation.

La participation à la Convention des Entreprises pour le Climat nous a offert l'opportunité de présenter lors de l'AG de juin 2024, notre feuille de route jusqu'à 2030 pour faire converger toutes nos énergies vers une prise de conscience collective de notre devoir d'AGIR sur le réchauffement climatique.

Un nouvel organigramme a été validé par le CA de septembre 2024 pour mieux appréhender notre évolution vers la transformation de l'offre de service et donc du pilotage de tous les espaces d'accompagnement pour les prestations directes et indirectes.

Un nouvel accord collectif sur le droit d'expression des salariés a été signé par les partenaires sociaux en juillet 2024 afin de poursuivre un dialogue franc, transparent et constructif.

La commission Accident du Travail/Événements Indésirables a mis en place son organe de pilotage avec trois membres du CSE et rend compte deux fois par an.

L'ARACT a poursuivi son intervention auprès de l'ABSA avec la création d'un baromètre QVCT, l'avancée de son travail sur la cartographie des espaces de travail et l'expérimentation au sein du groupe de travail Famille

3 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

3.1 Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, règlement 2014-03 et suivants de l'Autorité des Normes Comptables en tenant compte des dispositions réglementaires suivantes :

- du règlement ANC n°2018-06 relatif aux personnes morales de droit privé à but non lucratif tenus d'établir des comptes annuels ;
- du règlement ANC n° 2019-04 relatif aux organismes gérants des établissements sociaux et médico-sociaux ; de la nomenclature des comptes prévue dans l'instruction M22 et publiée dans l'arrêté du 20 décembre 2023 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles, dit M22bis ;

3.2 Changements de méthodes comptables

NEANT

3.3 Dérogations aux principes comptables

NEANT

3.4 Evènements postérieurs à la clôture

NEANT

3.5 Principales méthodes utilisées

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

3.5.1 Agrégation des comptes annuels

L'entité gère des établissements dont la gestion est contrôlée ainsi que des activités propres dont la gestion est libre, listé ci-dessous :

- ABSA sous gestion libre
- IME de Moulins sous gestion contrôlée de l'ARS
- SESSAD de Moulins sous gestion contrôlée de l'ARS
- ESAT Jean Debelut sous gestion contrôlée de l'ARS
- Résidence Arlequin sous gestion contrôlée du Conseil Départemental
- SAVS et Placement Familiale sous gestion contrôlée du Conseil Départemental
- Atelier de Production de l'ESAT sous gestion libre

Ces établissements tiennent une comptabilité séparée. Afin d'obtenir les comptes annuels de l'organisme gestionnaire, une sommation des différentes comptabilités a été effectuée.

Les opérations internes à l'entité sont éliminées. Il s'agit des créances et dettes réciproques figurant dans les comptes de liaison, des frais de services gérés en commun, correspondant aux frais de siège et des prestations réciproques.

Les comptes de résultat des établissements ou services soumis aux autorités de tarification, ont un caractère provisoire dans l'attente de leur arrêté définitif par les organismes compétents.

Le résultat comptable de l'entité résulte de la compensation entre les déficits de certains établissements ou services avec les excédents d'autres établissements ou services.

Compte tenu des modalités de financement de certains établissements ou services ainsi que de leur indépendance budgétaire et administrative, les résultats de ces établissements ne sont pas économiquement compensables.

Le tableau de la note 4.2.4 détaille les résultats par établissement.

3.5.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire leur prix d'achat augmenté des frais accessoires et après déduction des escomptes de règlement, ou à leur coût de production.

Les frais d'acquisition (droit de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) sont incorporés dans le coût d'acquisition.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production des constructions

Les amortissements sont calculés sur le coût d'acquisition ou de production, suivant le mode linéaire selon les durées suivantes :

Nature de l'immobilisation	Durée
Logiciel	2 à 5 ans
Construction	20 à 30 ans
Installations générales, agencements, aménagements	10 à 20 ans
Installations techniques, matériel et outillage	3 à 15 ans
Agencements et aménagements divers	5 à 10 ans
Matériel de transport	5 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 10 ans

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle de l'actif est inférieure à la valeur nette comptable.

- **Coût d'emprunts**

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ont été portés en charges

- **Frais d'acquisition**

Les frais d'acquisition des immobilisations ont été activés

3.5.3 Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

3.5.4 Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

3.5.5 Provisions réglementées

Le règlement 2019-04 admet les provisions réglementées définies dans le Code de l'action sociale et des familles suivantes :

- Provisions réglementées pour couverture du besoin en fonds de roulement des ESSMS
- Provisions réglementées afférentes aux plus-values nettes de cession d'actifs des ESSMS
- Provisions réglementées pour produits financiers des ESSMS

Ces provisions ont pour objet d'apporter aux établissements des financements complémentaires qui ne sont pas liés à l'exploitation.

La provision pour renouvellement des immobilisations, prévue dans l'instruction M22, secteur SMS, n'est pas reconnue et le solde de cette provision, figurant dans les documents adressés aux autorités de tarification, est reclassée en fonds dédiés. Ce changement de classification est sans incidence sur la présentation du compte de résultat ou sur le montant du résultat de l'exercice.

3.5.6 Fonds dédiés

La provision réglementée pour renouvellement des immobilisations est reclassée en fonds dédiés. Ce changement de classification est sans incidence sur la présentation du compte de résultat ou sur le montant du résultat de l'exercice.

3.5.7 Indemnités de fin de carrière

Les indemnités de fin de carrière (IFC) ne sont pas comptabilisées et constituent un engagement hors bilan évalué à 473 053.00 €.

La provision/l'engagement pour IFC est évalué(e) selon les hypothèses suivantes :

- *Age de départ en retraite : 64 ans*
- *Rotation du personnel : 2 %*
- *Espérance de vie : Table INSEE 2016-2018*
- *Taux de progression des salaires : 1%*
- *Taux d'actualisation : 3.2 %*
- *Taux de charges sociales retenu : 45% pour les non-cadres et 50% pour les cadres.*

4 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

4.1 Actif

4.1.1 Tableau des immobilisations

IMMOBILISATIONS	Valeur brute début exercice Approuvée	Acquisitions	Cessions	virement poste à poste	Valeur brute fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais établissement					
Frais de recherche et de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
TOTAL (I)					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains	244 629				244 629
Constructions	12 143 105	49 663	4 452	37 391	12 225 707
Installations techniques matériel et outillage	1 331 049	80 512			1 411 561
Autres immobilisations corporelles	1 573 029,00	2 496			1 575 525
Immobilisations corporelles en cours	85 995	188 779		-37 391	237 383
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
TOTAL (II)	15 377 808	321 450	4 452		15 694 805
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Participations et créances rattachées	55 000				55 000
Autres titres immobilisés	7 500				7 500
Prêts					
Autres	2 184		332		1 852
TOTAL (III)	64 684		332		64 352
TOTAL (I+II+III)	15 442 492	321 450	4 784		15 759 156

▪ **Détail des principaux mouvements sur les immobilisations :**

- Mise en service des travaux à l'étage du château : 72 724.14 €
- Matériels et outillages : 80 512 €
- Matériel de bureau et informatique : 2 496.00 €

4.1.2 Tableau des amortissements

AMORTISSEMENTS	Solde début exercice	Augmentation	Diminution	virement poste à poste	Solde fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais établissement					
Frais de recherche et de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
TOTAL (I)					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					
Constructions	6 726 049	393 225,74	3 242,44		7 116 032,00
Installations techniques matériel et outillage	1 118 450	47 201,41			1 165 651,41
Autres immobilisations corporelles	1 307 889	71 141,65			1 379 031
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
TOTAL (II)	9 152 388	511 569	3 242		9 660 714
TOTAL (I+II+III)	9 152 388	511 569	3 242		9 660 714
Dont dotations et reprises :					
- d'exploitation		511 569	3 242		
- financière					
- exceptionnelle					

4.1.3 Tableau des dépréciations

NATURE DES DEPRECIATIONS	Solde début exercice	Solde début exercice	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	Solde en fin d'exercice
DEPRECIATIONS Sur immobilisations : - incorporelles <i>Dont Donations temporaires d'usufruit</i> - corporelles <i>Dont Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i> - financières Sur stocks et en cours Sur comptes clients Sur créances reçues par legs ou donations Autres dépréciations					
TOTAL					
Dont dotations et reprises : - d'exploitation - financière - exceptionnelle					

4.1.4 Tableau des filiales et participations

	Capital	Capitaux propres	Quote part Détenue	Valeurs comptables des titres	
				Brute	Nette
FILIALES (plus de 50%)					
PARTICIPATIONS (10 à 50%)					
STS - 86240 Fontaine le Comte	95 000,00	1 645 442,00	47,37	45 000,00	45 000,00
Plate forme départementale SESSAD	60 000,00		17,00	10 000,00	10 000,00

	Prêts et avances	Cautions	Chiffres d'affaire HT	Résultats du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
FILIALES (plus de 50%)					
PARTICIPATIONS (10 à 50%)					
STS - 86240 Fontaine le Comte			2 272 121,00	313 337,00	

4.1.5 Etat des créances

CREANCES	MONTANT BRUT	DEGRE DE LIQUIDITE DE L'ACTIF	
		Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Prêts (1)			
Autres immobilisations financières			
Créances art. 58 ou art. 35 < Dotation Globale ou Prix de journée à recevoir			
Usagers et comptes rattachés	162 992,00	162 992,00	
Créances reçues par legs ou donations			
Autres créances	415 527,00	415 527,00	
Charges constatées d'avance	28 254,00	28 254,00	
TOTAL	606 773,00	606 773,00	
(1) Montant : - Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice			

4.1.6 Détail des produits à recevoir

Détail des produits	Montants
Divers	6 282,86
ESMS Numérique	362 250,00
TOTAL	368 532,86

4.1.7 Détail des charges constatées d'avance

Détail des charges	Montants
Exploitation	28 254,00
TOTAL	28 254,00

4.2 Passif

4.2.1 Variation des fonds propres

NATURE DES FONDS PROPRES	Solde d'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	Solde à la clôture
FONDS PROPRES					
Fonds propres/fonds associatifs sans droit de reprise					
Statutaires	9 533				9 533
Complémentaires	500 367				500 367
Fonds propres/fonds associatifs avec droit de reprise					
Statutaires					
Complémentaires					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Réserves statutaires ou contractuelles	1 831 399	15 602			1 847 001
Réserves pour projet de l'entité	717 329				717 329
<i>Dont activités SMS sous gestion contrôlée</i>	717 329				717 329
Autres					
Report à nouveau	367 376	-258 424			108 952
<i>Dont activités SMS sous gestion contrôlée</i>	-168 864	-163 994			-332 858
Excédent ou déficit de l'exercice	-242 823	242 823		210 031	-210 031
<i>Dont activités SMS sous gestion contrôlée</i>	-163 994	163 994		157 409	157 409
Autres fonds propres/fonds associatifs					
Emissions titres associatifs					
Avances conditionnées					
Autres : à préciser					
Fonds associatifs avec droit de reprise					
Apports					
Legs et donations					
Résultats sous contrôle des tiers financeurs					
SITUATION NETTE (I)	3 183 182	0		210 031	2 973 152
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	296 645			29 040	267 605
Provisions réglementées	745 724		36 540		782 264
TOTAL (II)	1 042 369		36 540	29 040	1 049 869
TOTAL (I+II)	4 225 551	0	36 540	239 071	4 023 021
Dont dotations et reprises :					
- d'exploitation					
- financière					
- exceptionnelle			36 540	29 040	

4.2.2 Report à nouveau

NATURE DU REPORT A NOUVEAU	Solde début exercice	Augmentation	Diminution	Solde fin exercice
Report à nouveau sans droit de reprise				
Report à nouveau gestion libre	536 242	6 917	101 347	441 812
Dépenses refusées				
Report à nouveau sous contrôle de tiers				
Report à nouveau	95 386		163 994	-68 608
Charges rejetées				
Charges dont la prise en compte est différée	-264 250			-264 250
TOTAL	367 378	6 917	265 342	108 952

- Commentaires explicatifs :

4.2.3 Détermination du résultat effectif global

RESULTAT EFFECTIF GLOBAL	Exercice N	Exercice N-1
RESULTAT COMPTABLE	-210 030,81	-242 822,70
Reprise du résultat antérieur		
EXCEDENT OU DEFICIT EFFECTIF GLOBAL	-210 030,81	-242 822,70
dont activirés ESMS sous gestion controlée		
Dont résultat effectif sous gestion propre	-52 622,13	-78 828,30
<i>inclus retraitement des comptes annuels</i>	-82 114,78	-101 347,20
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée	-157 408,68	-163 994,40

4.2.4 Résultats administratifs des établissements

RESULTAT PAR ETABLISSEMENT	Résultat comptable N	Reprises excédents ou déficits antérieurs	Variation CP	Autres ajustements	Résultat administratif à affecter
IME de Moulins	-152 246,77		23 340,38		-128 906,39
SESSAD	1 432,63				1 432,63
ESAT Jean Debelut	-7 764,16		4 463,42		-3 300,74
Résidence Arlequin	3 673,60			-1 616,29	2 057,31
SAVS - PF	-2 503,98				-2 503,98
Total gestion contrôlée	-157 408,68	0,00	23 340,38	-1 616,29	-131 221,17

4.2.5 Tableau de suivi des fonds dédiés par projets

Variation des fonds dédiés issus de :	A l'ouverture de l'exercice		Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
	Approuvé	Reports	Montant global	Dont remboursements		Montant global	Projets sans dépense au cours des deux exercices
Contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESSMS							
Subventions d'exploitation							
Défi qualité autisme	11 272					11 272	
Accompagnement trouble autistique	9 900					9 900	9 900
Formation SESSAD	13 481					13 481	13 481
Handicap psychique ESAT	22 000					22 000	
Immersion Formation accompagnement TSA	3 960					3 960	
Qualité de vie au travail	71 705					71 705	
Fonds amorçage Sessad	151 711					151 711	151 711
Situation critiques IME	335 705		316 704			19 001	
Situations critiques IME		577 119				577 119	
Subventions d'investissement							
Fonds dédiés Immo Internat	56 375		22 550			33 825	
Fonds dédiés Immo Espace Récré	7 000		1 750			5 250	
Fonds dédiés Immo Travaux Aile Sud	205 965		31 162			174 803	
Fonds dédiés Immo Salle Restauration	328 686		25 588			303 098	
Fonds dédiés Immo Chaufferie	65 299		6 396			58 904	
Fonds dédiés Immo Aile Est	52 584		7 735			44 849	
Fonds dédiés Immo PPI 2015	200 000					200 000	
Fonds dédiés Immo	119 999		11 509			108 490	
Fonds dédiés OETH Lave vaisselle résidence	4 641		774			3 868	
Fonds dédiés ESMS Numérique ABSA	78 504		14 933			63 570	
Fonds dédiés ESMS Numérique GASSI	206 915		107 878			99 037	
Total	1 945 702	577 119	546 980	0	0	1 975 840	175 092

4.2.6 Tableau des provisions pour risques et charges

NATURE DES PROVISIONS	Solde début exercice	Dotation exercice	Reprise exercice	Solde en fin exercice
	Approuvé			
Provisions pour risques	15 933	34 902		50 835
Provisions pour charges sur legs ou donations				
Provisions pour pensions et obligations similaires	14 182			14 182
Provisions pour restructurations				
Provisions pour impôts				
Provisions pour charges à répartir				
Autres provisions pour charges				
TOTAL	30 115	34 902		65 017
Dont dotations et reprises:				
- d'exploitation		34 901,58		
- financière				
- exceptionnelle				
Ecart : dotations et reprise sur legs ou donations en compensation des produits				

4.2.7 Etat des dettes

DETTES	MONTANT BRUT	DEGRE D'EXIGIBILITE		
		1 an au plus	à plus d'un an moins 5 ans	à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs) Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 843 165,00	118 030,88	354 092,64	1 371 042,20
Fournisseurs et comptes rattachés	248 319,00	248 319,00		
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	636 420,00	636 420,00		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	285 928,00	285 928,00		
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	53 811,00	53 811,00		
TOTAL	3 067 643,00	1 342 508,88	354 092,64	1 371 042,20
(1) Montants :				
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	166 645,97			

Détail des charges à payer

Détail des charges à payer	Montants
1) Fournisseurs factures non parvenues - -	
2) Personnel	33 311
3) Organismes sociaux	247 726
4) Taxes dues sur les rémunérations	
5) Dettes concernant les congés payés	
6) Autres charges à payer	
TOTAL	281 036,97

4.2.8 Détail des produits constatés d'avance

Détail des produits	Montants
Exploitation - Maif décennales chaufferie	22 423,88
Taxe apprentissage	31 386,68
TOTAL	53 810,56

4.3 Détail des produits d'exploitation

Produits d'exploitation	TOTAL	IME	SESSAD	ESAT DGF	FOYER	SAVS	PF	Production
Ventes de biens et services	656 274	129 219		43 236				483 819
Produits des tiers financeurs subventions concours publics	7 605 305 803	5 170 764 803	665 816	867 510	760 787	103 074	37 354	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	24 412	14 016	584	1 947	4 627	7	1	3 231
Utilisation des fonds dédiés	546 980	543 663		2 365	952	-		
Autres Produits (Aide aux postes)	837 895							837 895
TOTAL	9 671 671	5 858 464	666 400	915 059	766 367	103 081	37 355	1 324 945

4.4 Détail des financements publics

Financements publics	Union Européenne	Etat	Conseil Départemental	ASP (Aide postes)	Autres (préciser)	Total
Concours publics		6 704 090	901 215	837 895		8 443 200
						-
						-
Subventions d'exploitation						-
						-
						-
Subventions d'investissements						-
						-
TOTAL	-	6 704 090	901 215	837 895	-	8 443 200

4.5 Charges et produits exceptionnels

Détail des charges	Montants
Sur opération de gestion	765,87
sur opération en capital	1 109,15
Dotation amortissements et dépréciations	36 540,00
TOTAL	38 415,02

Détail des produits	Montants
Sur opération de gestion	421,12
sur opération en capital	29 940,00
Dotation amortissements et dépréciations	
TOTAL	30 361,12

RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 8 053,90
------------------------------	------------

5 AUTRES INFORMATIONS

5.1 Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature n'étaient ni valorisées, ni comptabilisées jusqu'en 2020. L'analyse des contributions volontaires et notamment du bénévolat a été revue en application du règlement 2018-06. Leur caractère non-significatif au regard de l'importance des ressources de l'entité a été confirmé, les seules contributions en nature étant le temps passé par les administrateurs pour la direction de l'entité.

5.2 Transactions effectuées avec des contreparties

- NEANT

5.3 Engagements hors bilan

5.3.1 Engagements financiers

Engagements donnés	Montant
a) intérêts restant à courir sur emprunt auprès des établissements de crédit	732 902,92
part à moins d'un an	
part à plus d'un an et moins de 5 ans	
part à plus de cinq ans	
b) engagement de crédit bail (redevances restant à payer)	
- crédit bail mobilier	
- crédit bail immobilier	
c) cautions données	1 852,00
Engagements reçus	Montant
a) cautions reçues	
b) réservation de lits	

5.4 Effectif moyen

	ETP	
	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	12,75	
Non cadres	105,73	
TOTAL	118,48	-

5.5 Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes portés au compte de résultat de l'exercice ont été de 13 664.03 € (PCG art 833-14, L 820-3 du code de commerce), dont

- 14 406.14 € au titre de la mission légale de contrôle des comptes
- 0 € au titre des Services autres que la certification des comptes (SACC)

5.6 Information sur les rémunérations des dirigeants

➤ Rémunération des 3 plus hauts cadres dirigeants salariés ou bénévoles

Les rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés, visés à l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif s'élèvent à 160 096.66 € brut.